



CONTEXTE DE LA VISITE

Nom de la commune visitée : OMPS

Département : Cantal 15

Date : 20-06-2023

Nombre d'habitants : 357

Classement actuel : 2 fleurs

Nom des personnes du jury régional : Éric Lemaréchal, Éric Audoin, Colette Capdeboscq

Motif de la visite : Contrôle 2 fleurs

1. LA VISITE DU JURY (dossier de présentation, présence du binôme élu/technicien, organisation de la visite et pertinence du circuit)

Éléments de satisfaction :

- Bon accueil du Jury régional.
- Présence du binôme élu/technicien. Le circuit a permis d'appréhender les différents critères du Label.
- Les connaissances botaniques du technicien font ressortir la volonté politique d'améliorer la présence du végétal dans les aménagements de l'espace public.

2. MISE EN ŒUVRE DU PROJET MUNICIPAL (connaissance du contexte local, motivations, connaissance du label, cohérence avec le projet municipal, transversalité entre les services municipaux et acteurs locaux, concertation avec les gestionnaires, prise en compte du paysage dans l'aménagement, gestion différenciée, présence du végétal annuel...)

Éléments de satisfaction :

- Bonne connaissance du contexte du label et partenariat avec les acteurs locaux (pépiniéristes, associations).

Éléments d'amélioration :

La gestion différenciée des espaces publics est initiée et reste à consolider (panneau explicatif).

3. ANIMATION ET PROMOTION DE LA DÉMARCHÉ (information auprès des habitants, concertation, animation et pédagogie, promotion, actions vers les touristes...)

Éléments d'amélioration : Travailler sur les outils du Label pour valoriser la démarche touristique du territoire notamment par le projet « ciel étoilé » ou le label « France Vélo Tourisme ».

4. PATRIMOINE VÉGÉTAL (gestion, qualité d'entretien et mesures de protection, renouvellement, diversité botanique, pertinence des plantations et de la gamme végétale, pertinence des techniques et des supports de plantation, intégration paysagère et identitaire...)

Éléments de satisfaction :

- Belle diversité des végétaux.
- Le Jury a apprécié la démarche de récupération des végétaux. Le soin apporté aux plantations est remarquable.

- Le parti pris sur la taille architecturée des végétaux est très originale et pourrait représenter une curiosité touristique s'il s'inscrit dans la durée.
- La palette végétale pourrait être encore développée pour assurer un fleurissement sur plusieurs saisons (ex : bulbes).

5. GESTION ENVIRONNEMENTALE (actions en faveur de la biodiversité et des ressources naturelles, connaissance et protection des sols, gestion de l'eau, limitation et valorisation des déchets verts, méthodes alternatives d'entretien, énergie, actions face au changement climatique...)

Éléments de satisfaction :

- Les entrées de bourg sont présentées et restent à conforter. Le traitement différencié de diverses zones permet l'apparition de nouvelles plantes.
- Présence d'un labyrinthe végétal dans la prairie non fauchée.

6. QUALITE DE L'ESPACE PUBLIC (valorisation du patrimoine bâti, maîtrise de la publicité et des enseignes, effacement des réseaux, mobilier urbain, qualité de la voirie et des circulations, propreté, accessibilité, actions en faveur de la santé et du bien-être des usagers...)

Éléments d'amélioration :

- Veiller à l'enfouissement des réseaux autour de l'église. Prendre contact avec EDF pour l'enlèvement du pylône qui peut être dangereux derrière l'église.
- Restauration des bancs et du mobilier urbain dans la continuité des réalisations en bois flotté.

7. ANALYSE PAR ESPACE (entrées et centres des communes, abords établissements publics, quartiers d'habitation, cimetières, parcs et jardins, espaces sportifs, aires de jeux, zones d'activité, espaces naturels, maillages et coulées vertes, mobilités douces et infrastructures de déplacement, espace de loisirs et d'hébergement, autres espaces...)

Éléments de satisfaction :

- Les aménagements paysagers des espaces publics montrent la volonté de désimperméabiliser les sols et de végétaliser la commune.

DÉCISION DU JURY ET CLASSEMENT À L'ISSUE DE LA VISITE

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Non-Accession 1 fleur | <input type="checkbox"/> 0 fleur |
| <input checked="" type="checkbox"/> Maintien du niveau évalué | <input type="checkbox"/> 1 fleur |
| <input type="checkbox"/> Attribution du niveau supérieur | <input checked="" type="checkbox"/> 2 fleurs |
| <input type="checkbox"/> Avertissement | <input type="checkbox"/> 3 fleurs |
| <input type="checkbox"/> Retrait du niveau évalué | <input type="checkbox"/> Proposition 4 fleurs |

CONCLUSION DU JURY (avis global, justification de la décision, félicitations...)

La visite s'est bien déroulée. Le binôme élu / technicien fonctionne bien et semble être en adéquation sur la politique végétale de la commune.

Le Jury régional confirme le niveau 2 fleurs à la commune de Omps.

